



Commune de  
**Bourg-en-Lavaux**

**MUNICIPALITE**

Rte de Lausanne 2  
Case Postale 112  
1096 Cully

T 021 821 04 14  
F 021 821 04 00  
info@b-e-l.ch  
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

## COMMUNICATION 04/2017

**Réponse à l'interpellation Pierre Yves Delcourt et consorts**

**« PPA Cully-Gare : où en est-on dans la mise en œuvre ? »**



**LAVAUX**  
VIGNOBLE  
EN TERRASSES



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Lavaux, vignoble en terrasses  
inscrit sur la Liste  
du patrimoine mondial  
en 2007

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément à ce que la Municipalité a annoncé lors de la séance du Conseil communal du 23 octobre 2017, elle répond par la présente communication à l'interpellation de M. Pierre Yves Delcourt et consorts, intitulée « PPA Cully-Gare : où en est-on dans la mise en œuvre ? »

**1. Où en sont les réflexions sur l'aménagement de la place de la Gare et des autres espaces publics environnants ? Est-ce que la population et les autres parties prenantes seront invitées à participer aux réflexions ?**

Les travaux et réflexions, encore en cours actuellement, sont pour une grande partie focalisés sur la définition de ce qui doit obligatoirement circuler sur la place de la Gare. Ces contraintes doivent être connues de manière précise pour que des réflexions plus libres puissent se faire sur l'aménagement même de la place de la Gare. La place est et restera petite ; la commune cherche comment la libérer partiellement de certaines contraintes très gourmandes en espace comme la présence et mise à l'heure des bus de transports publics. En ce qui concerne cet aspect particulier, selon notre calendrier de travail, nous aurons une situation plus claire et précise au début de 2018.

Quant à l'aménagement de la rue de la Gare, les contraintes seront également analysées et décrites. La même démarche est suivie pour le passage vers le sud des voies et la sortie nord du passage sous-voies.

La Municipalité est d'avis qu'une fois que ces aspects relativement lourds seront bien décrits, les réflexions sur l'aménagement de la place de la Gare seront largement ouvertes à l'ensemble de la population et des partenaires concernés et intéressés. Les travaux de construction du plateau de la gare vont certainement durer jusqu'en 2021-2022, voire 2023. La réalisation de l'aménagement de la place ne pourra se faire de manière définitive qu'à ce moment-là. Il est aujourd'hui difficile d'agender précisément le début de ces réflexions ouvertes sur l'aménagement définitif. Il est souhaitable toutefois que certaines idées soient peut-être testées durant les années de chantier qui vont exiger des mesures provisoires.

**2. Où en est la Municipalité dans les actions qu'elle entend prendre pour veiller à ce que la nouvelle offre commerciale ne prétérite pas les commerces du bourg de Cully ? Entend-elle soutenir les Acteurs de Bourg-en-Lavaux (LABEL) dans les négociations entreprises auprès des CFF ? La Municipale en charge de l'urbanisme avait indiqué à la séance du Conseil communal du 20 mars 2017 qu'elle espérait arriver en automne avec une demande de préavis pour étudier l'avenir du commerce dans les bourgs de la commune. Qu'en est-il de cette intention ?**

L'intention de procéder à une réflexion sur les mesures que la commune pourrait prendre et/ou soutenir pour maintenir la vitalité des bourgs et villages demeure

d'actualité et garde toute son importance. Toutefois, en raison de la complexité des dossiers en cours et ayant une certaine urgence, la Municipalité n'a pas trouvé le temps de mettre en route cette démarche cet automne. Le projet se fera avec quelques mois de retard par rapport à l'intention première.

**3. Où en est aujourd'hui la réflexion de la Municipalité sur la programmation de son bâtiment ? Est-ce qu'il est toujours question de 21 appartements protégés ? Qui gèrera les logements ? Est-ce que l'octroi d'un droit de superficie à une coopérative de logements a été envisagé ? Est-ce qu'une politique d'aide individuelle au logement est également envisagée ?**

Après renseignements pris sur différentes expériences faites et en tenant compte que la construction d'appartements protégés serait plus judicieuse dans le site de l'Hôpital de Lavaux, la Municipalité a décidé de garder les plans projetés mais de les transformer très légèrement en appartements dits adaptés. Avec de tels appartements, les conditions de location sont plus souples et peuvent convenir autant à des personnes âgées mais autonomes qu'à des familles et jeunes personnes. Le nombre d'appartements n'est aujourd'hui pas modifié.

La Municipalité envisage l'octroi d'un droit distinct et permanent de superficie (DDP). Elle prépare son appel d'offre et a décidé d'inviter des coopératives de logement, des investisseurs institutionnels tels que des caisses de pension et des investisseurs privés. Elle prévoit que le prix de location des appartements soit surveillé et abordable.

**4. Est-ce que la Municipalité dispose d'un planning de ces opérations (coordination des travaux) ? Où en est-on aujourd'hui ?**

La construction du bâtiment communal donnera en fait le départ pour l'ensemble des opérations prévues sur le plateau de la gare. Le début de la construction est prévu dès le second semestre 2018.

CFF Immobilier attend le calendrier précis de construction de la commune pour lancer leur projet.

Quant à l'investisseur Racle Invest, son droit de construire a été prolongé et la mise en route dépendra des résultats de la vente aux enchères de la future parcelle en propriété de la Commune et des CFF. Il est probable que le projet initialement prévu par l'investisseur sera modifié au point qu'il devra être soumis à l'enquête publique. La construction du chantier naval à Moratel va commencer pendant l'hiver 17-18 et libérera une partie du site.

Les travaux d'aménage des services sur le plateau de la gare seront réalisés durant le premier semestre 2018 et la Municipalité travaille en ce moment à l'élaboration de solutions pour le stationnement des voitures pendant ces années de chantier.

CFF Infrastructure démarrera ses travaux d'aménagement des voies ferrées et des quais à fin 2018 tel que prévu et les achèvera à mi 2021.

La gestion de la signalétique et des mesures provisoires à prendre sont en cours de discussion avec les différents partenaires. La planification de détail des différentes phases de chantier entre tous les acteurs n'est pas encore établie vu l'état des projets des partenaires.

**5. Est-ce que la Municipalité prévoit d'organiser une séance publique d'information ?**

Une ou plusieurs séances publiques d'informations seront organisées. La première aura lieu avant le début des travaux et après la décision du Conseil communal sur l'octroi d'un DDP. Un plan de communication sera établi pour l'ensemble des chantiers afin que la population de Bourg-en-Lavaux et ses visiteurs soient régulièrement informés des étapes en cours et à venir.

Nous vous remercions de prendre acte de la présente communication.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 20 novembre 2017

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Jean-Pierre Haenni

Sandra Valenti